

CPTS CHARLEMAGNE

Association

1 B, rue des Faïences

02300 SINCENY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

////////// Exercice clos le 31 décembre 2025 //////////

A l'assemblée de l'association CPTS CHARLEMAGNE,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS CHARLEMAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

▪ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe qui expose les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06.

▪ **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, le paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre coopérative, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

▪ **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

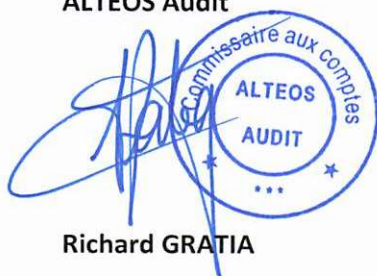
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laon, le 19 mai 2026

Le commissaire aux comptes

ALTEOS Audit

A blue ink signature of Richard GRATIA is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Commissaire aux comptes" around the top edge, "ALTEOS" in the center, and "AUDIT" below it. There are three small stars at the bottom of the stamp.

Richard GRATIA

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simila</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industri</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 918	2 918		724
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	2 918	2 918		724
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Stocks et en-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>				
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	578 515		578 515	436 636
<i>Charges constatées d'avance</i>				
Total II	578 515		578 515	436 636
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecart de conversion – Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	581 433	2 918	578 515	437 360
<i>Legs nets à réaliser :</i>				
<i>acceptés par les organes statutairements compétents</i>				
<i>autorisés par l'organisme de tutelle</i>				
<i>Dons en nature restant à vendre :</i>				

Bilan passif

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	34 055	49 236
Excédent ou déficit de l'exercice	58 257	-15 181
Situation nette (sous-total)	92 312	34 055
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	92 312	34 055
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>	259 048	168 576
Total II	259 048	168 576
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
Total III		
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	14 831	24 117
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	6 073	4 362
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	206 250	206 250
Total IV	227 154	234 729
<i>Ecart de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	578 515	437 360

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

227 154

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	1 665	1 000
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>		
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	397 875	250 525
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges</i>		
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	168 576	90 561
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
<i>Autres produits</i>		
Total I	568 116	342 086
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation des stocks</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>	166 531	134 985
<i>Aides financières</i>		
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	500	351
<i>Salaires et traitements</i>	66 773	41 185
<i>Charges sociales</i>	16 555	11 232
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	724	973
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Report en fonds dédiés</i>	259 048	168 576
<i>Valeurs comptables des immobilisations cédées</i>		
<i>Autres charges</i>		-34
Total II	510 131	357 267
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	57 985	-15 181
PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	272	
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total III	272	
CHARGES FINANCIERES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	272	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	58 257	-15 181
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	568 389	342 086
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	510 131	357 267
EXCEDENT OU DEFICIT	58 257	-15 181

Annexe

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : CPTS CHARLEMAGNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 578 515 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 58 257 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre**1.1 Description de l'objet social de l'entité**

L'Association a pour objet, sur le territoire délimité dans le règlement intérieur, de constituer et d'encadrer une CPTS, conformément à la législation en vigueur et plus particulièrement à l'article L.1434-12 du Code de la santé publique:

A cet effet, l'Association a pour mission:

- Créer une communauté de soins centrée sur les besoins de la population
- Organiser une réponse à un besoin de santé sur le territoire
- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de soins médicaux et sociaux
- Améliorer la qualité des soins par la coordination entre professionnels
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène

Au jour de la création de l'Association, son objet et ses moyens d'action n'impliquent aucune activité économique au sens des dispositions de l'article L.442-7 du Code de commerce.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Objectif de la CPTS est le décroisement et la réorganisation des soins autour du patient.

L'organisation des soins non programmés, la coordination ville-hôpital, l'attractivité médicale du territoire, la coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile..., les CPTS sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.

Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé des usagers, patients et résidents.

La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à une ou plusieurs problématiques en matière de santé qu'ils ont identifiées.

Sur le terrain des professionnels volontaires et motivés organisent l'offre de santé sur un territoire, contactent l'ARS (Agence Régionale de Santé) de leur région d'exercice en lui soumettant un projet de santé prioritaire en lien avec le plan régional de santé : handicap, maladies chroniques, santé mentale, addictions, précarité, personnes âgées, enfance et adolescence.

Ce dispositif vise à faciliter l'exercice des professionnels de santé, à améliorer l'organisation des prises en charge des patients. Ils émergent avant tout à partir des initiatives des professionnels de santé eux-mêmes.

C'est début 2021 que le projet de CPTS est apparu pour les départements de l'Aisne et de l'Oise à l'initiative de quelques professionnels de santé.

La CPTS Charlemagne s'est constituée en association loi 1901 et est reconnue officiellement depuis le 14 janvier 2021. Géographiquement, la CPTS Charlemagne recouvre un territoire comptant 100 communes pour une population de 72 485 habitants.

**Règles et méthodes comptables****1.3 Description des moyens mis en œuvre**

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Ressources humaines : l'effectif est de 2 ETP.

Des professionnels de santé accordent de leur temps en contre partie d'une indemnité pour faire évoluer

Autres moyens :

o L'association dispose de locaux Loués

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application du règlement ANC 2022-06,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode

Les comptes de l'entité ont été établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Cette application constitue un changement de méthode comptable qui a les principaux impacts suivants :

- la suppression des transferts de charges et la comptabilisation des produits en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produits d'exploitations.

- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Notamment, les opérations suivantes sont dorénavant comptabilisées dans le résultat d'exploitation :

- a) les produits de cession et VNC des immobilisations cédées
- b) les quotes-parts de subvention d'investissement rapportées au résultat

- la présentation du montant de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt dans le résultat financier en N, alors qu'il était classé dans le résultat d'exploitation préalablement à l'application du Règlement.

Nous avons présenté le bilan et le compte de résultat de l'exercice N, ainsi que ceux de l'exercice N-1, conformément au nouveau règlement.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives N-1, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

**Règles et méthodes comptables****Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 918			2 918
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 918			2 918
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 918			2 918

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 194	726		2 918
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 194	726		2 918
ACTIF IMMOBILISE	2 194	726		2 918

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	49 236	-15 181			34 055
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 181		58 257		58 257
Situation nette	34 055	-15 181	58 257		92 312
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	34 055	-15 181	58 257		92 312

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 227 154 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	14 831	14 831		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	6 073	6 073		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	206 250	206 250		
Total	227 154	227 154		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	10 443
<i>Honoraires FFNP</i>	3 100
<i>Dettes sur prov. pr congés payés</i>	2 260
<i>Prov; CS et fiscales/prov CP</i>	746
Total	16 549

Ce poste comprend entre autres : les allocations perçues en 2025 pour des travaux effectués sur les ACI en 2024, ainsi que les factures fournisseurs à recevoir.

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits Exceptionnels
<i>Produits constatés d'avance</i>	206 250		
Total	206 250		

Les CCA sont composées des avances sur ACI de fonctionnement perçues sur l'exercice N, mais au profit de l'exercice N+1

 Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
<i>Concours publics</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>		397 875				397 875
<i>Subventions d'équilibre</i>						
<i>Subventions d'investissement</i>						
						397 875

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj sans dép.)
ACI 1	53 458	53 458				53 458	
ACI 2	38 837	59 346				59 346	
ACI 3	2 419	21 716				21 716	
ACI 4	5 688	4 252	4 252				
ACI 5	7 784	16 146				16 146	
ACI 6	6 878	13 658				13 658	
Total	115 063	168 576	4 252			164 324	

Les fonds dédiés sont le résultat des subventions non consommées par des charges par ACI. Elles ne sont pas fongibles entre elles.